



Syndicat Mixte  
pour le SCoT  
du Bassin de Vie  
d'Avignon

PARVENU A LA  
PREFECTURE DE VAUCLUSE

17 DEC. 2011

BUREAU DU COURRIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2011

### Délibération n° 2011-29

Date de convocation : 2 décembre 2011  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 20  
Suppléants : 4  
Absents représentés : 2  
Absents non remplacés : 8  
Votants : 26

L'an deux mil onze, le seize décembre à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

#### ETAIENT PRESENTS :

##### POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. BANACHE - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. BOLEA - M. BOYER -  
M. CORTADE - M. COSTEPLANE - M. GOUDON - M. LELEU - M. PONCE -  
M. QUIOT - M. RANDOULET - M. ROGIER.

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :

M. FENOUIL - M. GARCIA - MME LAGET - M. PEREZ

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES :

M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - M. GUEDES - M. MANETTI

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - MME LAFAURE - M. MARGAILLAN

#### POUVOIRS :

M. ANGLES (pouvoir donné à M. BOYER)  
M. STANZIONE (pouvoir donné à M. GROS)

Secrétaire de séance : M. Bernard GOUDON

**OBJET : Proposition de renouveler le partenariat entre le SMBVA et l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) pour les années 2012/2013/2014**

Rapporteur : M. Christian GROS

Mr Christian GROS, 1<sup>er</sup> Vice-président du SMBVA, indique qu'après plusieurs années de travail collectif, le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, doit être approuvé.

Cette étape marque l'aboutissement d'un long travail d'élaboration d'un projet de territoire mais ne constitue pas une fin en soi.

En effet, il s'agit maintenant de :

- Le mettre en œuvre,

- et d'évaluer « l'effet SCoT » dans les politiques d'urbanisme notamment en mettant en place un observatoire du suivi du SCoT ...

En parallèle de ses objectifs fondamentaux, le SCoT devra être révisé pour intégrer les évolutions législatives liées au Grenelle et aux évolutions de périmètres des intercommunalités. Ce travail devra être entamé dès 2012 pour tenir l'objectif d'un SCoT Grenelle approuvé au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 (ce qui signifie un arrêt du document fin 2014).

Cette révision passe notamment par l'approfondissement de certaines thématiques comme la trame verte et bleue, l'énergie, le tourisme .....

L'ensemble de ces missions nécessite une approche transversale et la mobilisation de compétences pluridisciplinaires.

L'Agence d'Urbanisme a accompagné le SMBVA jusqu'à l'approbation du SCoT. Elle a pu démontrer ses compétences pour le pilotage et la production de projets de territoire. Sa connaissance des acteurs et des problématiques locales a été une valeur ajoutée dans la conduite du projet.

De plus, en 1011, les partenaires de l'Agence ont souhaité réaffirmer ses 3 missions fondamentales à travers une charte d'engagement :

- **La mission d'observation** : il s'agit d'une mission permanente qui assure la capitalisation de données, d'indicateurs et une production d'informations au bénéfice de la connaissance des territoires et du suivi des évolutions. L'objectif de cet outil est de partager les enjeux du territoire et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.
- **La mission Stratégie du Territoire** : qui comprend notamment l'élaboration de projets de planification urbaine telle que les SCoT ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des PLU ...
- **La mission d'Intermédiation** : qui se décline en plusieurs actions : la mutualisation et la capitalisation, l'organisation du débat, la valorisation de l'information, la participation à des réseaux nationaux.

A ce titre, l'Agence d'Urbanisme est légitime et constitue l'outil privilégié du SMBVA pour poursuivre la mission SCoT aux côtés des élus du SMBVA.

La poursuite de ce partenariat entre l'Agence et le SMBVA pourrait être formalisée dans le cadre d'un nouveau programme partenarial et dans la signature d'une convention pluriannuelle entre les deux structures.

La convention 2008 à 2011 arrive à son terme.

Il conviendrait de la renouveler pour les trois années à venir en incluant les missions qui ont été évoquées précédemment :

- La révision du SCoT pour intégrer les obligations du Grenelle 2 (notamment l'élaboration du document d'aménagement commercial) et l'intégration de nouveaux territoires liée à la réforme de l'intercommunalité.
- La mise en place d'un observatoire pour suivre et évaluer le SCoT.
- L'assistance au SMBVA pour la mise en œuvre du SCoT et pour accompagner les communes et les EPCI dans la traduction des orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets.
- Participer à la mise en place d'un InterSCoT à l'échelle du bassin de vie.

Ces missions devraient nécessiter la mobilisation de 2,5 équivalents temps plein, soit une estimation d'environ 175 000,00 € par an.

Le bureau Syndical, réuni le 16 Décembre 2011, a pris connaissance de cette proposition de renouvellement du partenariat entre le SMBVA et l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse).

Elle est soumise au Comité Syndical.

Après avoir entendu le Rapporteur,

#### LE COMITE SYNDICAL

- **DONNE** un avis favorable pour renouveler le partenariat entre le SMBVA et l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse pour les années 2012/2013/2014 afin de mener à bien les missions décrites précédemment, estimées à 175 000,00 € par an.
- **DECIDE** de soumettre cette proposition à l'AURAV qui - sous réserve d'approbation - devra faire l'objet d'une convention partenariale à signer par les deux parties.

Vote du Comité :      POUR : 26  
                              CONTRE : 0  
                              ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 27/12/2011

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

